

Jonction entre menuiserie et gros œuvre

Prévention

Avant la pose

- **Vérifier** les dimensions de la baie en hauteur, largeur et diagonales.
- **Contrôler** le niveau de l'appui et l'aplomb des tableaux et du mur.
- Les appuis de baies et les seuils doivent être finis et si nécessaire ragrésés et bien raccordés aux tableaux.
- **Vérifier** la planéité des parois recevant le calfeutrement.
- **Reprendre** et réparer les feuillures et le rejangot en mauvais état.
- **Contrôler** les épaisseurs et profondeur minimales de l'interstice à calfeutrer.
- Dans les ouvrages en béton, **privilégier** la pose sur précadre inséré au coulage.
- **Nettoyer** les encadrements de baies de toutes salissures.

Calfeutrer

Le choix du mode de calfeutrement dépend du système de pose, des tolérances du gros œuvre et des performances requises selon la situation géographique de l'ouvrage et la position de la fenêtre dans la façade. Le calfeutrement à « sec » peut être constitué par :

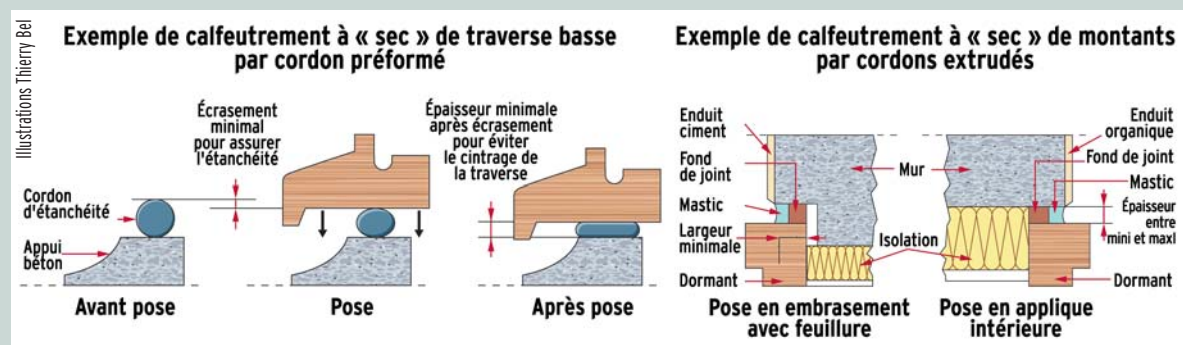
- une bande de mousse imprégnée (de butyl ou d'acrylique - bitume interdit), pré-comprimée ou non ;
- un cordon de mastic préformé ;
- un cordon de mastic extrudé obligatoirement réalisé sur un fond de joint.

Exemple de calfeutrement

- Sur la traverse basse, poser un cordon de mastic préformé retourné de 100 mm sur la hauteur des tableaux.
- Caler la menuiserie dans la baie.
- En périphérie (entre gros œuvre et menuiserie), insérer un fond de joint suivi d'un cordon de mastic extrudé (section minimum 5 mm x 8 mm).
- Serrer le mastic pour assurer son bon contact et sa continuité.



Attention à bien raccorder le cordon sous la traverse basse avec les cordons verticaux.
Attention : Il est strictement interdit de calfeutrer une menuiserie avec de la mousse polyuréthane expansive.



Pour en savoir plus

- **Norme NF P 10-202** (réf. DTU 20.1) *Tolérances d'exécution des baies dans les ouvrages en maçonnerie de petits éléments*, décembre 1999.
- **Norme NF P 23-201** (réf. DTU 36.1) *Menuiserie en bois*, août 2002.
- **Norme NF P 24-203** (réf. DTU 37.1) *Menuiseries métalliques*, mai 2001.
- **Norme NFP 85-210** (réf. DTU 44.1) *Étanchéités des joints de façade par mise en œuvre de mastics*, février 2002.
- **Cahier du CSTB n° 3183** « Conditions générales de mise en œuvre en travaux neufs et sur dormants existants des menuiseries PVC faisant l'objet d'un Avis Technique », décembre 1999.
- **MÉMO CHANTIER® Remplacement des menuiseries extérieures** disponible sur le site Internet www.qualiteconstruction.com.